

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 mai 2009 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère.

Est absent :

Christian TISLUCK,	conseiller.
--------------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

09,120 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

09,121 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

09,122 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout des points suivants :

26.1 HORTICULTURE – Aménagement de l'entrée au 15 rue Caron
26.2 PARC MARIE-VICTORIN – Souper au homard
26.3 AFFECTATION DE SURPLUS

09-101 RÉSOLUTION NO 09-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

09,123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2009

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2009.

**09-102 RÉSOLUTION NO 09-102
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2009**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2009 tel que présenté.

09,124 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sylvain Léveillé, représentant l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls, dresse le portrait de la situation financière de l'association.

09,125 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Christian Drouin informe les membres du conseil qu'il a assisté à la réunion du conseil d'administration de l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls.

La conseillère Nicole Carle informe les membres du conseil qu'elle a assisté à la réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin.

09,126 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment a été expédié aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Aucun question n'est posée.

09,127 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

**09-103 RÉSOLUTION NO 09-103
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CINQ CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET TRENTE CENTS (543 478,30 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

09,128 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

09,129 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

09-104 **RÉSOLUTION NO 09-104 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE L'EXERCICE 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le vérificateur a déposé son rapport et les états financiers consolidés pour l'exercice 2008;
- 2 Il a fourni au conseil toutes les explications nécessaires;
- 3 Il y a lieu d'accepter ce rapport et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS.** Le conseil municipal accepte le rapport du vérificateur et les états financiers pour l'exercice 2008.
- 2- **COPIE.** Copies des états financiers seront expédiées le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

09,130 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR LES EXERCICES 2009, 2010 ET 2011

09-105 **RÉSOLUTION NO 09-105 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2009, 2010 ET 2011**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit nommer un vérificateur;
- 2 Un appel d'offres de services a été lancé et il appert que la firme Lemire, Lemire comptables agréés, senc, a soumis la proposition la plus intéressante;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls nomme la firme **Lemire, Lemire comptables agréés, senc**, de Warwick, vérificateur pour les exercices financiers 2009, 2010 et 2011, le tout conformément à l'appel d'offre 09-02 du 27 mars 2009 qui fait partie intégrale de la présente résolution.

2- **CONSIDÉRATION.** Pour les services qui seront rendus, la ville est autorisée à payer les sommes suivantes :

- Année 2009 : **CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (5 695,00 \$)** plus les taxes applicables;
- Année 2010 : **CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (5 795,00 \$)** plus les taxes applicables;
- Année 2011 : **CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (5 895,00 \$)** plus les taxes applicables.

Dans le cas où des honoraires supplémentaires devaient être facturés, la ville paiera un taux horaire d'environ **SOIXANTE-DIX DOLLARS (70,00 \$)** plus les taxes applicables.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Lemire Lemire comptables agréés, senc.

09,131 ADOPTION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

09,131.1 RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME

09-106 RÉSOLUTION NO 09-106 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 09-01 RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Le conseil municipal a adopté par résolution, à la session ordinaire du 2 février 2009, le projet de règlement édictant le plan d'urbanisme;
- 3 Conformément aux disposition de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique;
- 4 Lors de l'assemblée publique tenue le 8 avril 2008, le conseil la expliqué le contenu du plan d'urbanisme;
- 5 Il y a lieu d'adopter par règlement le plan d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls;
- 6 Un avis de présentation à cet effet a été donné à la session ordinaire du conseil tenu tenue le 2 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 09-01 *Règlement édictant le plan d'urbanisme*. L'original dudit règlement est conservé aux archives de la ville et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,131.2 RÈGLEMENT DE ZONAGE

09-107 **RÉSOLUTION NO 09-107**
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 09-02
RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Le conseil municipal a adopté par résolution, à la session ordinaire du 2 février 2009, le projet de règlement de zonage;
- 3 Conformément aux disposition de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique;
- 4 Lors de l'assemblée publique tenue le 8 avril 2008, le conseil la expliqué le contenu du plan d'urbanisme;
- 5 Il y a lieu d'adopter le Règlement de zonage de la Ville de Kingsey Falls;
- 6 Un avis de présentation à cet effet a été donné à la session ordinaire du conseil tenu tenue le 2 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 09-02 *Règlement de zonage*. L'original dudit règlement est conservé aux archives de la ville et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,131.3 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

09-108 **RÉSOLUTION NO 09-108**
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 09-03
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Le conseil municipal a adopté par résolution, à la session ordinaire du 2 février 2009, le projet de règlement de lotissement;
- 3 Conformément aux disposition de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique;
- 4 Lors de l'assemblée publique tenue le 8 avril 2008, le conseil la expliqué le contenu du plan d'urbanisme;
- 5 Il y a lieu d'adopter le Règlement de lotissement de la Ville de Kingsey Falls;
- 6 Un avis de présentation à cet effet a été donné à la session ordinaire du conseil tenu tenue le 2 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 09-03 *Règlement de lotissement*. L'original dudit règlement est conservé aux archives de la ville et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,131.4 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

09-109 RÉSOLUTION NO 09-109 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 09-04 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Le conseil municipal a adopté par résolution, à la session ordinaire du 2 février 2009, le projet de règlement de construction;
- 3 Conformément aux disposition de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique;
- 4 Lors de l'assemblée publique tenue le 8 avril 2008, le conseil la expliqué le contenu du plan d'urbanisme;
- 5 Il y a lieu d'adopter le Règlement de construction de la Ville de Kingsey Falls;
- 6 Un avis de présentation à cet effet a été donné à la session ordinaire du conseil tenu tenue le 2 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 09-04 *Règlement de construction*. L'original dudit règlement est conservé aux archives de la ville et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,131.5 RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

**09-110 RÉSOLUTION NO 09-110
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 09-05
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Le conseil municipal a adopté par résolution, à la session ordinaire du 2 février 2009, le projet de règlement sur les permis et certificats;
- 3 Conformément aux disposition de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique;
- 4 Lors de l'assemblée publique tenue le 8 avril 2008, le conseil la expliqué le contenu du plan d'urbanisme;
- 5 Il y a lieu d'adopter le Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Kingsey Falls;
- 6 Un avis de présentation à cet effet a été donné à la session ordinaire du conseil tenu tenue le 2 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 09-05 *Règlement sur les permis et certificats*. L'original dudit règlement est conservé aux archives de la ville et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,131.6 RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

**09-111 RÉSOLUTION NO 09-111
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 09-06
RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS
MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Le conseil municipal a adopté par résolution, à la session ordinaire du 2 février 2009, le projet de règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;
- 3 Conformément aux disposition de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique;
- 4 Lors de l'assemblée publique tenue le 8 avril 2008, le conseil la expliqué le contenu du plan d'urbanisme;
- 5 Il y a lieu d'adopter le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls;
- 6 Un avis de présentation à cet effet a été donné à la session ordinaire du conseil tenu tenue le 2 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 09-06 *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*. L'original dudit règlement est conservé aux archives de la ville et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,131.7 RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

09-112 **RÉSOLUTION NO 09-112**
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 09-07
RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Le conseil municipal a adopté par résolution, à la session ordinaire du 2 février 2009, le projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- 3 Conformément aux disposition de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique;
- 4 Lors de l'assemblée publique tenue le 8 avril 2008, le conseil la expliqué le contenu du plan d'urbanisme;
- 5 Il y a lieu d'adopter le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Ville de Kingsey Falls;

- 6 Un avis de présentation à cet effet a été donné à la session ordinaire du conseil tenu tenue le 2 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 09-07 *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble*. L'original dudit règlement est conservé aux archives de la ville et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,131.8 RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

09-113 **RÉSOLUTION NO 09-113** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 09-08** **RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ** **CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Le conseil municipal a adopté par résolution, à la session ordinaire du 2 février 2009, le projet de règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme;
- 3 Conformément aux disposition de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique;
- 4 Lors de l'assemblée publique tenue le 8 avril 2008, le conseil la expliqué le contenu du plan d'urbanisme;
- 5 Il y a lieu d'adopter le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls;
- 6 Un avis de présentation à cet effet a été donné à la session ordinaire du conseil tenu tenue le 2 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal adopte le règlement no 09-08 *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme*. L'original dudit règlement est conservé aux archives de la ville et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,132 TRÉSORERIE – Dossier Wilfrid Grégoire – Annulation du compte à recevoir suite à l’annulation de la fiche par la MRC d’Arthabaska

**09-114 RÉSOLUTION NO 09-114
MATRICULE f 1578 57 3555
WILFRID GRÉGOIRE
ANNULATION DU COMPTE À RECEVOIR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un solde est passé dû dans le dossier matricule no F1578 57 3555 de Wilfrid Grégoire;
- 2 Après recherches, il appert que cet immeuble n'existe pas au registre foncier;
- 3 Une erreur est possiblement survenue lors du transfert du service d'évaluation de la MRC de Drummond vers la MRC d'Arthabaska;
- 4 La MRC d'Arthabaska a procédé à la correction et a annulé la fiche de ce matricule;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ANNULATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à annuler le compte à recevoir de la fiche annulée de Wilfrid Grégoire, matricule no F 1578 57 3555, au montant de **MILLE TROIS CENT VINGT-DEUX DOLLARS ET QUARANTE-NEUF CENTS (1 322,49 \$)**, incluant les intérêts et pénalités, en date du 4 mai 2009.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

09,133 RESSOURCES HUMAINES

09,133.1 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE D'INFRASTRUCTURES

**09-115 RÉSOLUTION NO 09-115
EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT
AU SERVICE D'INFRASTRUCTURES
POUR LA SAISON ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 09-81, la ville a embauché des étudiants pour la période estivale pour les service d'infrastructures;
- 2 Un des étudiants a informé le directeur général de son désistement;
- 3 Il y a lieu d'embaucher un nouvel étudiant pour le remplacer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE D'INFRASTRUCTURES.** La ville est autorisée à engager Shawn Thibault au service d'infrastructures pour l'été 2009. La semaine de travail sera de 35 à 40 heures.
- 2- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la municipalité et réservées aux étudiants.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,133.2 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LES COURS DE TENNIS

**09-116 RÉOLUTION NO 09-116
EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR
LES COURS DE TENNIS
SAISON ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville offre à nouveau cette année des cours de tennis pour les jeunes;
- 2 Il y a lieu d'engager un étudiant pour assister le professeur de tennis et pour l'entretien des terrains de tennis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT.** Le Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher Vincent Hamel pour assister le professeur de tennis et pour faire l'entretien des terrains de tennis durant la saison 2009. La semaine de travail sera d'environ 13 heures pour un période de 7 semaines.
- 2- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la municipalité et réservées aux étudiants.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,133.3 INTÉRÊTS POUR ERREUR SUR RELEVÉS D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**09-117 RÉOLUTION NO 09-117
REMBOURSEMENT D'INTÉRÊTS
À UN EMPLOYÉ SUITE À
DES ERREURS SUR RELEVÉS D'IMPÔT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des erreurs se sont glissées dans les relevés d'impôts des employés de la ville pour les années 2005 et 2006;
- 2 Un employé vient de recevoir un avis de cotisation découlant de ces erreurs et que des intérêts y sont ajoutés;
- 3 Il y a lieu de rembourser cet employé du montant des intérêts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMBOURSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à rembourser à un de ses employés les intérêts d'un avis de cotisation reçu pour l'année d'imposition 2006, suite à des erreurs survenues sur les relevés d'impôts de cette année.
- 2- **MONTANT.** La ville est autorisée à rembourser un montant de **QUARANTE-HUIT DOLLARS ET TRENTE-QUATRE CENTS (48,34 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

09,133.4 POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS – Paiement de l'abonnement au CascaGym

09-118 RÉSOLUTION NO 09-118 ABONNEMENT AU CASCAGYM POUR POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est important que les pompiers et les premiers répondants se gardent bonne condition physique;
- 2 Les pompiers et les premiers répondants de Kingsey Falls utilisent les installation du Cascagym pour leur entraînement;
- 3 La ville a reçu une facture pour les abonnements de l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée de **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT D'ABONNEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer le coût de l'abonnement au Cascagym pour les pompiers et les premiers répondants pour l'année 2008.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (1 575,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,134 ASSURANCES COLLECTIVES – Délégation à la Ville de Drummondville d'accepter la proposition de SSQ-Vie dans le cadre du regroupement de l'Estrie-Montérégie

**09-119 RÉSOLUTION NO 09-119
AUTORISATION À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE
D'ACCEPTER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LA
PROPOSITION DE SSQ-VIE DANS LE CADRE DU
REGROUPEMENT DE L'ESTRIE-MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT :

- 1 Le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'Estrie-Montérégie;
- 2 Que 6 compagnies ont déposé une soumission;
- 3 L'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;
- 4 Les conclusions d'AGA;
- 5 La décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

- 1- D'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues.
- 2- Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1^{er} juin 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 septembre 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);
- 3- D'autoriser la Ville de Drummondville à octroyer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi.
- 4- Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 16 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA.
- 5- Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

09,135 TRAVAUX D'HORTICULTURE – Mandat aux Serres Perreault pour la saison 2009

**09-120 RÉSOLUTION NO 09-120
HORTICULTURE
MANDAT À LA FIRME
LES SERRES PERREAULT INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est plus avantageux financièrement pour la municipalité de donner des contrats en sous-traitance pour les travaux d'horticulture;
- 2 La firme Les Serres Perreault inc. a déposé une soumission intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Serres Perreault inc. de Warwick pour exécuter les travaux d'horticulture de la municipalité pour la saison 2009.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (13 775,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt aux Serres Perreault inc.

09,136 SERVICE D'INFRASTRUCTURES – Achat d'un véhicule

**09-121 RÉSOLUTION NO 09-121
ACHAT D'UN VÉHICULE POUR
LE SERVICE D'INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un des véhicules du service d'infrastructures n'est plus en état de marche;
- 2 Il y a lieu de le remplacer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter du Garage Luc Mailhot un camion Ford F150 de l'année 2005.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **ONZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (11 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisée à signer le contrat d'achat et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Garage Luc Mailhot.

09,137 MARQUAGE DE RUES – SECTEUR URBAIN – Mandat à la firme Gestion Pro-Ligne

**09-122 RÉSOLUTION NO 09-122
MARQUAGE DE RUES SECTEUR URBAIN
CONTRAT À GESTION PRO-LIGNE/
LIGNE DE STATIONNEMENT ET SÉCURITÉ MF**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire effectuer le marquage de rues dans le secteur urbain, soit des blocs d'arrêt, des traverses piétonnières et des traverses de rues;
- 2 L'appareil de la ville servant à faire le marquage est maintenant hors d'usage;
- 3 La firme Gestion Pro-Ligne/Ligne de stationnement et sécurité MF a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Gestion Pro-Ligne/Ligne de stationnement et sécurité MF, de Sherbrooke, pour le marquage dans le secteur urbain, soit les blocs d'arrêt, les traverse piétonnières et les traverses de rues, le tout tel que prévu la soumission reçue le 22 avril 2009.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à payer les montants suivants plus les taxes :

Bloc d'arrêt blanc :	15,30 \$ chacun;
Traverse piétonnière :	75,00 \$ chacune;
Couloir pour piéton :	8,00 \$ chacun.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Gestion Pro-Ligne/Ligne de stationnement et sécurité MF.

09,138 ACHAT ET DISTRIBUTION DE COMPOST

09-123 RÉSOLUTION NO 09-123 ACHAT ET DISTRIBUTION DE COMPOST

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a instauré sa collecte de matières putrescibles en avril 2007;
- 2 Afin de récompenser les efforts des Kingsey-Fallois et Kingsey-Falloises dans le projet de récupération des matières putrescibles, le conseil avait autorisé en 2008 la distribution de compost pour ses citoyens;
- 3 Il y lieu de procéder à une nouvelle distribution cette année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT DE COMPOST.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Matériaux Paysagers Savaria Ltée de Boucherville huit (8) verges cubes de compost en vrac qui sera mis dans des sacs pour distribution.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENT QUARANTE DOLLARS (640,00 \$)** plus les taxes applicables et le transport.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **DISTRIBUTION DE COMPOST.** La municipalité est autorisée à distribuer du compost en poche aux résidants de Kingsey Falls. Cette distribution aura lieu le samedi 16 mai 2009, de 9 h à midi, dans la cour du garage municipal.

09,139 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – Modifications

09-124 RÉSOLUTION NO 09-124 Remplace DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU R 09-90 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a prévu une somme de 150 000 \$ pour des travaux de voirie tant en milieu urbain que rural;
- 2 Le gouvernement du Québec accorde une aide financière via le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 09-90.
- 2- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2009. Les projets de travaux de voirie prévus cette année totalisant la somme de **CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (150 000,00 \$)** sont les suivants :
 - Réfection de ponceaux sur le chemin Corriveau et la route Mondou : 80 000 \$;
 - Amélioration de la chaussée sur la rue Fortier : 15 000 \$;
 - Réfection de pavage sur la route Mondou, la route Gauthier et dans les 13^e et 10^e Rangs : 23 600 \$;
 - Rechargement de la route Goudreau et du 11^e Rang : 25 000 \$;
 - Reprofilage des fossés du 12^e Rang : 2 000 \$;
 - Marquage d'une traverse pour personnes sur la rue Joncas : 2 000 \$;
 - Élargissement de la rue Blake : 2 400 \$.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Yvon Vallières, député de Richmond et président de l'Assemblée nationale du Québec.

09,140 SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS INC. – Versement de la subvention 2009

**09-125 RÉSOLUTION NO 09-125
SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES
DE KINGSEY FALLS INC.
VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La mission de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. est de promouvoir l'activité économique sur le territoire de la municipalité;
- 2 La ville a reçu une demande de subvention de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls pour l'exercice 2009;

- 3 Il y a lieu de verser une partie de la subvention prévue au budget de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La municipalité est autorisée à verser la somme de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 \$)** à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. à titre de subvention pour l'année 2009.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

09,141 PARC MARIE-VICTORIN

09,141.1 VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC

09-126 RÉSOLUTION NO 09-126 SUBVENTION POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin a déposé un projet de développement de 4,8 millions de dollars;
- 2 Aux termes de la résolution no 08-109, la ville s'était engagée à verser un montant de 75 000\$ pour ce projet de développement;
- 3 Une demande a été adressée à la ville pour le versement de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (75 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin dans le cadre de son projet de développement.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

**09,141.2 VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'EXERCICE
2009**

**09-127 RÉSOLUTION NO 09-127
PARC MARIE-VICTORIN
SUBVENTION 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement d'une somme de 30 000 \$ pour aider au fonctionnement du Parc Marie-Victorin;
- 2 Une demande a été adressée à la ville pour le versement de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin à titre de subvention pour aider au fonctionnement du parc pour l'année 2009.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

**09,142 JOURNÉE NORMAND MAURICE – Participation de la ville
à l'édition 2009**

**09-128 RÉSOLUTION NO 09-128
PARTICIPATION À LA JOURNÉE NORMAND MAURICE
ÉDITION 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Groupe Solidarité Jeunesse organise à nouveau une Journée Normand Maurice afin de favoriser la sensibilisation de la population à la récupération;
- 2 Cet organisme offre à la municipalité un soutien pour faire la promotion de la récupération;
- 3 Une demande de contribution de 0,25 \$ par habitant est demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La municipalité est autorisée à verser une contribution financière de **VINGT-CINQ CENTS (0,25 \$)** par habitant à la Fondation Solidarité Jeunesse pour la tenue de la Journée Normand Maurice en octobre 2009.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Groupe Solidarité Jeunesse.

**09,143 CONSTRUCTION RÉSERVOIR D'EAU POTABLE –
Demande de paiement de la firme Construction Aquabec
inc.**

**09-129 RÉSOLUTION NO 09-129
CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR
D'EAU POTABLE
PAIEMENT À LA FIRME
CONSTRUCTION AQUABEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La firme Construction Aquabec inc. a soumis une demande de paiement dans le cadre des travaux de construction du nouveau réservoir d'eau potable;
- 2 Selon l'avancement actuel des travaux, il y a lieu de procéder à un nouveau paiement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à effectuer un paiement de **CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (186 581,44 \$)** à la firme Construction Aquabec inc. pour les travaux de construction du réservoir d'eau potable. De ce montant, une somme de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000'00 \$)** est retenue pour des travaux de correction à faire aux encrages et une somme de **TRENTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS ET TREIZE CENTS (30 565,13 \$)** est retenue pour les dénonciations de contrats reçues à ce jour.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**09,144 CAMION INCENDIE CITERNE-POMPE – Mandat à Michel
Maillé, consultant**

Les membres du conseil conviennent de ne pas retenir les services d'un consultant dans ce dossier.

**09,145 TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DES AMIS DE LA CROIX-
ROUGE**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation.

09,146 AFFAIRES NOUVELLES

09,146.1 HORTICULTURE – Aménagement de l'entrée du bureau municipal au 15 rue Caron

M. Raymond Perreault, président des Serres Perreault inc., présente aux membres du conseil des croquis pour l'aménagement de l'entrée du bureau municipal.

Ce point sera discuté lors du prochain comité plénier le 25 mai.

09,146.2 PARC MARIE-VICTORIN – Souper au homard – Billet supplémentaire

09-130 RÉSOLUTION NO 09-130 PARC MARIE-VICTORIN CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉ DE FINANCEMENT BILLET ADDITIONNEL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 09-94, la ville a été autorisée à participer financièrement à l'activité de financement du Parc Marie-Victorin qui se tiendra le 23 mai 2009;
- 2 Une personne additionnelle a manifesté son intérêt à participer à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Parc Marie-Victorin la somme de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** représentant l'achat de **un (1) billet** additionnel pour le souper-bénéfice aux homards du 23 mai 2009.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,146.3 AFFECTATION DE SURPLUS 2008

09-131 RÉSOLUTION NO 09-131 AFFECTATION DU SURPLUS AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a accepté le rapport du vérificateur et les états financiers de l'exercice 2008;
- 2 Il y a lieu d'affecter une partie du surplus aux activités financières d'investissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AFFECTATION DE SURPLUS.** Le conseil municipal approuve l'affectation de surplus d'un montant de **CENT SOIXANTE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (160 557,00 \$)** des activités de fonctionnement et d'un montant de **QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENT CINQ DOLLARS (45 905,00 \$)** du surplus accumulé non affecté aux activités financières d'investissement pour l'exercice 2008.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière et au vérificateur, M. François Lemire.

09,147 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 20.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier